DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
CANTON DE KINGERSHEIM
COMMUNE DE HEIMSBRUNN

N° 118/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT À L'INTÉRIEUR DE L'AGGLOMÉRATION À L'OCCASION DE TRAVAUX DE NETTOYAGE DES AVALOIRS

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE HEIMSBRUNN,

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande d'arrêté temporaire de circulation déposée par la société **SAUR France de Husseren-Wesserling**, en date du 04 novembre 2026, pour des opérations de nettoyage des avaloirs d'eaux pluviales sur le territoire communal ; travaux réalisés par l'entreprise **FLASH Environnement** ;

Considérant que ces interventions se dérouleront de manière mobile, sur différentes voies situées à l'intérieur de l'agglomération ;

Considérant qu'il convient de réglementer temporairement la circulation et le stationnement afin de garantir la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que celle du personnel intervenant sur le chantier ;

ARRÊTE

Article 1er :

A compter du **mercredi 04 novembre 2026 au vendredi 18 décembre 2026**, la circulation des véhicules de toutes catégories pourra être ponctuellement réduite, alternée ou momentanément interrompue au droit des zones de travaux, en fonction des nécessités du chantier.

Article 2 :

Durant toute la durée des travaux :
- il sera interdit de stationner ou de dépasser aux abords et dans l'emprise du chantier
- la vitesse de circulation sera limitée à 30 km/heure.

Article 3 :

Les panneaux de signalisation réglementaires seront apposés par l'Entreprise **FLASH Environnement** pour permettre l'application de cet arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 4 :

Ampliation de cet arrêté sera notifiée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lutterbach
- Monsieur le Directeur de la société SAUR France
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Heimsbrunn

HEIMSBRUNN, le 04 novembre 2026

Le Maire :

MAIRIE DE HEIMSBRUNN HAUT-RHIN

Gaétan **ALBERTI**